

Procès-verbal du Conseil Municipal du 18 Mai 2021



L'an deux mille vingt et un et le 18 mai, à 20h30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. DEVRIENDT, Maire de Galargues.

Présents : Christine BARNIER, Brice BLAQUIERE, David CLOT, Marion CORTINOVIS, Axel COULAZOU, Denis DEVRIENDT, Florian DURON, Sophie LOISEAU, Jean-Marc PUBELLIER, Diane PUJOL, Thomas QUINET, Nathalie RICHARD-ESCURET, Anne TORRENT, Catherine XUEREF

Absents : Bernard KELLER

Procuration :

Secrétaire de séance : Marion CORTINOVIS

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du CM du 23 Mars 2021
2. Informations communales
3. Nouveaux tarifs cimetièrre à la suite de la réorganisation (délibération)
4. Adhésion de la CCPL au PETR Vidourle Camargue (délibération)
5. Débat sur utilisation du Foyer Communal post COVID (délibération)
6. Allocation d'un budget récurrent pour la rénovation des chemins (délibération)
7. Organisation élections de juin
8. Divers

À 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée par **Monsieur le Maire**, en date du 14 mai 2021.

La séance est ouverte sous la présidence de M. **Denis DEVRIENDT, Maire** à 20h30.

Il est procédé à l'appel des élus. Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Madame **Marion CORTINOVIS** est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du CM du 23 Mars 2021

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 Mars 2021 est approuvé à l'unanimité des présents.

2. Informations communales

- ✓ Demande de subvention effectuée par Monsieur le Maire de 30000 euros auprès du FAIC pour le bloc sanitaire APSL : **Décision N° 2021-01** du 21/04/2021.
- ✓ Marché du vendredi :
 - Arrivée de nouveaux commerçants (volailles etc...)
 - Couvre-feu à 21 heures – consommation sur place
- ✓ Nombreuses animations en programmation pour la période post confinement : Musée Fabre « vient à vous », Marché des Créateurs, Festival Traversées, Soirées Occitanes, Concours photos

- ✓ Récapitulatif DIA de janvier 2021 à ce jour : pour information

Parcelles	Surface	Date de réception
AI 131-132-133 ...	15 810 m2	30/03/2021
AM 318-319-320-321	1 895 m2	31/03/2021
AI 445	3 480 m2	13/04/2021
AM 650	751 m2	20/04/2021
AM 401-403	1 723 m2	06/05/2021
AI 149-150	2 570 m2	14/05/2021
AI 116	1 060 m2	14/05/2021
AM 291-292-302-303	128 m2	14/05/2021
AO 101-102	9 180 m2	14/05/2021

3. Nouveaux tarifs cimetière à la suite de la réorganisation

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessaire révision des tarifs appliqués aux concessions funéraires, pour donner suite à la réorganisation du cimetière et à l'ajout d'un colombarium.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants en fonction des surfaces et des durées :

	15 ans	30 ans	50 ans
Colombarium	100 €	200 €	340 €
2.5 m²	210 €	420 €	700 €
5 m²	360 €	720 €	1 200 €
Chapelle	1 000 €	2 000 €	3 400 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire telle que mentionnée ci-dessus.
- **ABBROGE** la délibération N°26 du 17 mai 2016

4. Adhésion de la CCPL au PÉTR Vidourle Campagne

Monsieur le maire expose au conseil que par délibération du conseil du 25 mars 2021, la Communauté de Communes du Pays de Lunel a adhéré au Syndicat Mixte du PÉTR Vidourle Camargue.

Il est rappelé qu'un PÉTR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) est un syndicat mixte regroupant, sur un territoire sans enclave, des EPCI à fiscalité propre et correspondant à un bassin de vie ou de population et qu'il est soumis aux règles applicables aux syndicats mixtes « fermés »).

Cette organisation territoriale proposée par le législateur, tout en préservant l'échelon communal et intercommunal, permet de se doter d'un outil commun en vue de la concertation et la construction d'un projet de territoire à l'échelle du PÉTR et d'une structure porteuse des financements territorialisés des Départements, de la Région, de l'État et de l'Europe.

Le PÉTR est administré par un Conseil syndical, constitué de délégués élus par les Communautés de Communes membres en tenant compte du poids démographique de chaque EPCI.

Il est rappelé que les liens entre la Communauté de Communes du Pays de Lunel et le PÉTR Vidourle Camargue ont toujours été forts. Dès les années 2000, la Communauté de Communes a adhéré à l'association des maires pour la préfiguration du Pays Vidourle Camargue comme territoire de projet du bassin de vie entre Nîmes et Montpellier.

À plusieurs reprises, la Communauté de Communes du Pays de Lunel a manifesté son souhait de rejoindre pleinement le PÉTR. Le 10 février 2021, le comité syndical du PÉTR s'est prononcé favorablement à l'adhésion de l'EPCI. Il est précisé que la contribution des EPCI membres du PÉTR est fixée à 1,90 € par habitant par an.

Considérant la délibération de la Communauté de Communes en date du 25 mars 2021 relative au principe d'adhésion de l'intercommunalité au PÉTR et adoptant les statuts du PÉTR,

Considérant l'intérêt d'adhérer au PÉTR Vidourle Camargue pour permettre de porter les actions et d'œuvrer pour la dynamisation du territoire rural au service des EPCI qui le composent ;

Considérant la volonté exprimée par les Présidents des Communautés de communes membres du PÉTR d'intégrer la Communauté de Communes du Pays de Lunel au périmètre du syndicat mixte ;

Considérant enfin que le PÉTR ne constitue pas une préfiguration de fusion des EPCI membres ;

Ainsi Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Lunel au Syndicat Mixte du PÉTR Vidourle Camargue,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Lunel au Syndicat Mixte du PÉTR Vidourle Camargue,
- **SOLLICITE** Monsieur le préfet, au terme de cette procédure, afin de bien vouloir arrêter au 1^{er} juillet 2021 l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Lunel,
- **NOTIFIE** la présente délibération à monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel,
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

5. Débat sur utilisation du Foyer Communal post COVID

Un débat s'engage sur les dispositions à prendre en compte pour le maintien en état de la salle à la suite des travaux, notamment vis-à-vis des locations en soirée.

Un consensus se dégage néanmoins pour limiter la location de la salle en journée uniquement, tout au moins dans un premier temps (été 2021)

Aucune autre tendance ne se profilant majoritairement, le point est reporté pour un prochain conseil.

6. Allocation d'un budget récurrent pour la rénovation des chemins

Pour faire suite à plusieurs constats de l'état vieillissant des chemins agricoles ou péri-urbains, **Monsieur le Maire** propose un budget récurrent de 20 000 € par an permettant la rénovation des voiries rurales et/ou péri-urbaines.

Ces travaux se feront en alternance et en fonction de l'urgence de la situation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** le budget annuel de 20 000 €
- **DECIDE** d'inscrire ce montant au budget communal 2021 et suivants

7. Organisation Elections de juin

- Un contrôle des électeurs sera effectué à l'entrée
- Circuit à réaliser pour deux votes en suivant
- Tranche de permanence de 4 heures pour les élus (consécutives ou 2 x 2h)
- Protocole sanitaire renforcé

8. Divers

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15